

Dijon, le

La présidente

MONSIEUR JEAN-CLAUDE GRENIER
PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON
7 RUE EDOUARD BASTIDE
25290 ORNANS

Monsieur le président,

J'ai pu prendre connaissance sur la plateforme nationale de votre projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), et tenais d'ores et déjà à saluer par ce biais votre engagement en faveur de la transition énergétique.

Votre collectivité est fortement impliquée depuis plusieurs années dans la transition énergétique (exemple TEPOS), et votre attention devra également se porter sur l'articulation entre le PCAET et les autres démarches stratégiques ou de planification en cours.

Je note vos objectifs en termes de politique de rénovation du patrimoine bâti, d'engagement dans une démarche d'exemplarité, de développement de production d'ENR. Je tiens à saluer vos résolutions pour l'adaptation au changement climatique, et c'est avec intérêt que je note vos objectifs en matière de mobilités et que la planification est identifiée comme un levier d'action dans le PCAET. Le SCOT doit favoriser la mise en œuvre sur le territoire des actions portées par le PCAET, notamment en matière de mobilité, de déplacements, d'aménagement, de construction, de performance énergétique des bâtiments, de développement des énergies renouvelables ou de préservation des ressources naturelles. La capacité d'intervention pour décliner les actions du PCAET repose, à l'échelle de l'EPCI, sur le développement d'approches mais aussi sur les synergies à développer avec les territoires voisins.

Au-delà des enjeux précédents, l'attention de votre collectivité devra se porter sur la gouvernance requise pour garantir une mise en œuvre effective du PCAET. Ceci suppose tout d'abord une appropriation au sein de la collectivité ; en ce sens, la désignation d'élus référents, déjà prévue sur certaines fiches actions, doit être saluée et encouragée. Elle suppose également d'accroître encore l'implication des acteurs du territoire (entreprises, population, partenaires...) dans la démarche.

De façon plus générale, un processus d'amélioration continue est nécessaire sur votre PCAET. Sur le fond, les fiches-actions du PCAET sont globalement pertinentes mais mériteraient d'être rendues plus opérationnelles en intégrant notamment des budgets mieux détaillés, des calendriers et des indicateurs chiffrés au sein de chaque action.

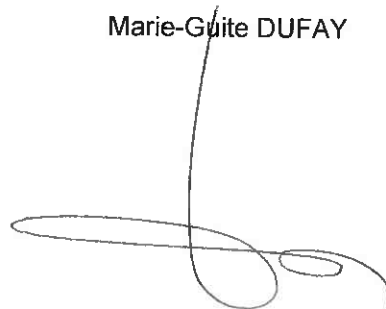
Il conviendrait également de veiller à ce que les fiches contiennent une description plus précise et suffisamment détaillée des actions et des objectifs visés. Ces éléments apparaissent nécessaires avant l'approbation finale du PCAET.

En conséquence, j'émet un avis favorable sur votre projet de PCAET sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus ou détaillées en annexe technique ci-après.

Enfin, je vous encourage à en faire un outil évolutif au service d'une politique dynamique de prise en compte des enjeux liés à l'air, à l'énergie et au climat qui représentent des enjeux essentiels. Le PCAET constitue une étape importante qui doit vous encourager à continuer à mobiliser tous les acteurs de votre territoire pour la bonne mise en œuvre des actions prévues.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Guite DUFAY

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves at the top and bottom, with a horizontal loop at the base.

ANNEXE Technique

I – Enjeux liés à la mobilité

La stratégie est dans son ensemble cohérente avec la vision régionale « mobilités », et s'exprime notamment par :

- La désignation d'un élu référent au sein de la CC : c'est aussi ce que souhaite encourager la Région, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des bassins de mobilités.
- Le recrutement interne sur la thématique mobilité
- La mise en œuvre de projets à l'échelle supra intercommunale
- La création de subventionnement communal pour l'achat VAE aux particuliers
- la mise en œuvre de plan de mobilité rurale, de PDIE ...

Toutefois, des actions sont envisagées par la CC mais déjà entreprises par la Région - il s'agirait ici de ne pas dupliquer des systèmes existants et la Région souhaite ainsi porter à la connaissance de la CC ce qui est entrepris à l'échelle régionale :

- Action covoiturage

Action envisagée: « Valoriser le covoiturage en proposant une incitation financière pour les personnes pratiquant le covoiturage et en dotant le territoire de lieux identifiés dédiés au covoiturage. »

C'est précisément ce qu'expérimente aujourd'hui la Région sur trois territoires avec l'application « Mobigo covoiturage ». En fonction du retour d'expérience, il pourrait être envisagé d'étendre ce dispositif de covoiturage organisé et subventionné à d'autres territoires dont celui de Loue Lison.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre d'aires de covoiturage – il convient de rappeler qu'un schéma régional des aires de covoiturage est en cours .

- Etape 1 : recensement de l'offre en place, des usagers et benchmark des bonnes pratiques
 - Etape 2 : analyse des potentialités de développement du covoiturage à l'échelle régionale
 - Etape 3 : identification des aires de covoiturage à implanter
 - Etape 4 : élaboration du Schéma des aires de covoiturage.
- « S'appuyer sur le réseau associatif pour structurer l'offre de promotion l'intermodalité : créer une centrale de mobilité » :

Cette action doit être retravaillée pour être en cohérence avec les outils régionaux. En effet, il existe déjà un SIM + centrale d'appels à l'échelle régionale, sur lequel il conviendrait de s'appuyer.

Pour rappel: le système d'information multimodale qui est composé d'une centrale numérique (<http://viamobigo.fr>) et d'une centrale d'appel.

La centrale numérique multimodale a pour objectif de permettre à l'utilisateur d'appréhender l'ensemble de sa chaîne de déplacement de « porte à porte » grâce au regroupement des informations de transports publics, actifs et alternatifs existant sur le territoire.

En complément, une centrale d'appels téléphonique (03.80.11.29.29) permet de répondre aux demandes d'informations et d'effectuer des réservations sur le transport à la demande.

Ces deux outils sont partenariaux et ambitionnent de fédérer l'ensemble des AOM de Bourgogne-Franche-Comté afin de permettre une lisibilité complète et facilitée des offres pour l'utilisateur et de favoriser l'intermodalité.

II – Enjeux liés à la rénovation énergétique des bâtiments

Concernant les orientations stratégiques et plus particulièrement le logement : le document parle de rénovation mais il est nécessaire d'être plus précis et de cibler la performance visée. Pour être cohérent avec la LTEcv et le scénario REPOS, il faut viser au moins le niveau BBC pour chaque rénovation entreprise. Et de fait, à ce niveau, le remplacement du système de chauffage évoqué est quasi systématique mais les besoins ont été fortement réduits. Il faudrait donc identifier le sujet du chauffage EnR prioritairement dans les cas où on rénove par étape. Pour les projets exemplaires, il faut aussi parler de rénovation BBC ; sinon il ne s'agit pas d'exemplarité.

Concernant la PTRE : il conviendrait de bien mentionner la Région comme partenaire financier et mentionner les aides aux travaux de la Région pour les ménages Anah très modestes.

Pour mémoire, la PTRE n'a pas pour cible les copropriétés mais seulement les maisons individuelles. Les EIE (ADIL) ont une mission d'information et de conseil sur les copropriétés en revanche. Il existe des aides pour les audits et l'AMO de copropriétés par la Région. Il existe aussi une animation régionale (portée par BER 21) permettant d'appuyer les territoires travaillant sur cette cible. Un accompagnement au-delà de la sensibilisation pourrait être envisagé via l'EIE notamment.

La mission CEP (p14) n'est pas mentionnée alors que cela y renvoie clairement. Un CEP est déjà en place sur le territoire via un poste porté par le SYDED (1 ETP). L'action qui est décrite nécessiterait d'être précisée : est-ce pour pérenniser ce poste ? s'agit-il de l'internaliser par la CC ? Dans ce cas, il serait utile de préciser les échéances et durées.

Pour l'action portant sur le diagnostic des patrimoines des collectivités, il semble que le diagnostic soit porté par le SYDED. Or si le CEP est internalisé par la CC, il serait plus pertinent que la CC fonctionne avec le SYDED globalement.

Et sur l'ensemble de ces actions, il serait utile d'ajouter une mention sur une mission d'ingénierie financière au profit des communes.

Pour les actions autour d'une commande publique responsable, il serait opportun d'ajouter des recommandations transversales sur :

- la gestion de l'eau à l'échelle du bâtiment et de la parcelle
- la gestion de la biodiversité dans les travaux sur le bâti

III – Énergies renouvelables

Concernant les orientations et actions sur les EnR :

- « Pages 11 & p24 à 26 : la priorité sur le bois énergie tient-elle compte :
 - o des besoins futurs en matière de confort d'été ? Le bois n'est pas une solution sur cet aspect et la diffusion massive de cette technique dans des bâtiments mal conçus générera des besoins en climatisation. Ces consommations sont-elles prises en compte dans les études menées ?
 - o de l'évolution des ressources forestières : les essences hêtres, frênes et résineux sont en difficulté. Cet aspect est-il pris en compte dans les perspectives sur les ressources futures ?
- Pourquoi la géothermie n'est-elle pas prise en compte dans le panel des énergies renouvelables, alors qu'elle apporte des solutions en confort d'été, à consommation minimale ?

Sur les questions liées à la ressource en eau et le potentiel hydroélectrique : il est nécessaire dans la description de l'état des barrages de bien prendre en compte les impacts sur la biodiversité. Le changement de régimes des débits à l'avenir doit être bien pris en compte dans les projections de production.

L'objectif d'accompagner un développement modéré de la production hydroélectrique sur le territoire est à relativiser : il n'est pas fait mention de la rentabilité revue à l'aune des baisses de débit. L'impact sur la rivière et la biodiversité n'est pas contrebalancé par des aménagements et le maintien d'un ouvrage peut occasionner un réchauffement des eaux et donc l'eutrophisation.

Concernant la méthanisation

- l'utilisation des pailles pour alimenter les méthaniseurs est à relativiser ; la ressource est fragile en cas de sécheresse (exemple importation de paille pour les éleveurs faute de production des prairies)
- valorisation des lisiers en méthanisation : ceci est à encourager car il y a trop de matière organique épandue par rapport à la qualité karstique sensible du milieu mais avec l'objectif d'exporter les digestats hors du territoire (sous forme de compost ou autre) : il y a un excès d'azote sur le territoire face à la capacité d'absorption des milieux entraînant des rivières eutrophisées (remplies d'algues), une dégradation de l'écosystème aquatique, voir des mortalités piscicoles.
- Accompagner un développement modéré de la méthanisation sur le territoire : il peut être proposé de creuser la question de la microméthanisation avec export par valorisation des sous-produits

VI – Gouvernance et suivi du PCAET

Renforcer l'opérationnalité du PCAET

Un travail complémentaire est également attendu pour rendre les actions plus précises, notamment sur le descriptif de l'action envisagée par action et également plus opérationnelles en termes de budget prévisionnel, de calendriers et de descriptif des actions.

Poursuivre la recherche de partenariat avec les acteurs du territoire

La mobilisation et sensibilisation des acteurs ne doit pas s'arrêter à la phase d'élaboration du PCAET. Il faut donc continuer à mobiliser tous les acteurs du territoire dans la mise en œuvre. Des actions portées par d'autres acteurs publics ou consulaires, mais aussi privés et associatifs ont toute leurs place dans le PCAET de la communauté de communes.